



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU 31 MARS 2022

PRESENTS :

Mme MAURY - MM. PAUGNAT (Président par inérim) – PROUT – JOHNSON

EXCUSES :

MM. GANDOIS – ZINAI BEY

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **notifications officielles aux clubs.**

Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District de La Haute-Vienne, dans les conditions de délai (7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal) et Conformément à l'Article 30 des règlements généraux du District de Football de la Haute-Vienne et des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Arbitres reçus aux derniers examens – saison 2021 / 2022 :

Les arbitres reçus à ces examens pourront couvrir leur club si deux conditions suivantes sont remplies :

- Que leur dossier d'arbitre soit validé
- Avoir assuré leur quota de match en fonction de la date de leur F.I.A. (Formation Initiale d'arbitre)



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 MARS 2022

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE

(Application article 48 de ce statut)

Ceci étant un état des lieux à une date donnée, celui-ci sera officiel au 30 juin 2022 (l'amende sera fixée en fonction de l'année d'infraction).

D1 :

Limoges Alouette FCRG

1^{ère} année d'infraction - Manque 2 arbitres

Espoirs La Geneytouse

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

AS Eymoutiers

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US LA ROCHE L'ABEILLE

1^{ère} année d'infraction - Manque 1 arbitre

FC 2 Vallées

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US Beaune les Mines

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

D2 :

Limoges AC Kurdes

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

D3 :

FC ST Georges les Landes

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

ES Sussac

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US Feuillardiers

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

Les Epis de Royères

2^{ème} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US Aureil Eyjeaux

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

D4 :

AS Folles

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US Droux

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

St Amand Magnazeix

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

FC Sauviat

2^{ème} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US La Porcherie

4^{ème} année d'infraction – Manque 1 arbitre

ES Nouic/Mézières

3^{ème} année d'infraction – Manque 1 arbitre

Le Président par intérim de la commission

Joël PAUGNAT

La secrétaire de séance,

Muriel MAURY

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU 31 MARS 2022

PRESENTS :

Mme MAURY - MM. PAUGNAT (Président par inérim) – PROUT – JOHNSON

EXCUSES :

MM. GANDOIS – ZINAI BEY

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **notifications officielles aux clubs.**

Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District de La Haute-Vienne, dans les conditions de délai (7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal) et Conformément à l'Article 30 des règlements généraux du District de Football de la Haute-Vienne et des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Arbitres reçus aux derniers examens – saison 2021 / 2022 :

Les arbitres reçus à ces examens pourront couvrir leur club si deux conditions suivantes sont remplies :

- Que leur dossier d'arbitre soit validé
- Avoir assuré leur quota de match en fonction de la date de leur F.I.A. (Formation Initiale d'arbitre)



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 MARS 2022

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE

(Application article 48 de ce statut)

Ceci étant un état des lieux à une date donnée, celui-ci sera officiel au 30 juin 2022 (l'amende sera fixée en fonction de l'année d'infraction).

D1 :

Limoges Alouette FCRG

1^{ère} année d'infraction - Manque 2 arbitres

Espoirs La Geneytouse

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

AS Eymoutiers

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US LA ROCHE L'ABEILLE

1^{ère} année d'infraction - Manque 1 arbitre

FC 2 Vallées

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US Beaune les Mines

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

D2 :

Limoges AC Kurdes

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

D3 :

FC ST Georges les Landes

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

ES Sussac

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US Feuillardiers

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

Les Epis de Royères

2^{ème} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US Aureil Eyjeaux

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

D4 :

AS Folles

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US Droux

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

St Amand Magnazeix

1^{ère} année d'infraction – Manque 1 arbitre

FC Sauviat

2^{ème} année d'infraction – Manque 1 arbitre

US La Porcherie

4^{ème} année d'infraction – Manque 1 arbitre

ES Nouic/Mézières

3^{ème} année d'infraction – Manque 1 arbitre

Le Président par intérim de la commission

Joël PAUGNAT

La secrétaire de séance,

Muriel MAURY

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI